



Vigne

Avertissement N° 12 – 17 juillet 2015

- Annonce.
- À l'agenda.
- Degrés-jours et développement.
- Liens vers des informations déjà traitées.
- Maladies observées et actions de prévention.
- Phytotoxicité et coups de soleil.
- Insectes : scarabée du rosier et tordeuse de la vigne.
- Délais avant la récolte.
- Carences : magnésium, manganèse et potassium.
- Traitements des mauvaises herbes.

ANNONCE

Comme le mûrissement des raisins progresse lentement, il nécessite plus de temps et davantage d'accumulation de degrés-jours pour passer d'un stade de développement à un autre. Pour cette raison et parce que toutes les maladies (sauf la pourriture grise) et tous les insectes pouvant être présents dans les vignobles le sont actuellement, cet avertissement couvrira une période de deux semaines, à moins d'événements particuliers. Par contre, les conseillers demeurent sur le terrain et leurs observations nous sont rapportées hebdomadairement.

À L'AGENDA

Un sol en santé est un sol productif!

La [Caravane Santé des sols](#) s'arrêtera à l'Île d'Orléans **le vendredi 28 août**. L'activité se déroulera pour la première fois dans un vignoble.

Venez rencontrer des spécialistes du sol à travers des ateliers sur les profils, la perméabilité et le drainage, la vie ainsi que la stabilité structurale des sols.

Mettez cette journée à votre agenda. La programmation détaillée vous parviendra sous peu.

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



29 : Baie de la taille d'un plomb
(4 à 6 mm)



31 : Baie de la taille d'un pois
(7 à 10 mm)



33 : Fermeture de la grappe

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 14 juillet 2015 en moyenne et stades phénologiques observés selon les régions

Régions	Degrés-jours (°C) accumulés*		Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal-Cliche/Marquette
	Gains du 7 au 14 juillet	Moyenne du 1 ^{er} mars au 14 juillet	
Bas-Saint-Laurent : La Pocatière et Rivière-du-Loup	60,9	330,7	ND/ND/ND/ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Deschambault et Île d'Orléans (Orléans et Saint-Laurent)	70,1	409,8	31/29/31/31 (14 juillet)
Centre-du-Québec : Nicolet et Victoriaville	72,7	509,7	31/ND/ND/31 (14 juillet)
Chaudière-Appalaches : Saint-Antoine-de-Tilly	73,0	467,7	ND/ND/ND/ND
Estrie : Compton et Lennoxville	69,1	461,8	ND/ND/ND/ND
Lanaudière : L'Assomption et Lanoraie	76,0	530,8	ND/ND/ND/ND
Laurentides : Mirabel et Oka	74,1	499,4	33/33/33/33 (13 juillet)
Mauricie : Shawinigan et Trois-Rivières	65,8	402,9	ND/ND/ND/ND
Montérégie-Est : Dunham, Frelighsburg (AAC), Frelighsburg (Garagona), Granby, Rougemont, Saint-Hilaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, Sainte-Cécile-de-Milton et Varennes	78,7	570,9	31/31/ND/31 (13 juillet)
Montérégie-Ouest : Franklin, Hemmingford, Henryville, L'Acadie, Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Clotilde	80,2	582,5	33/31/33/31 (13 juillet)
Outaouais : Gatineau et La Pêche	73,8	508,6	ND/ND/ND/ND
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Laterrière et Roberval	58,7	344,1	ND/ND/ND/ND

* Données provenant d'Agrométéo

LIENS VERS DES INFORMATIONS DÉJÀ TRAITÉES

- Documents et références [Avertissement N° 2, 5 mai 2015](#)
- Maladies : qu'est-ce qu'on observe? [Avertissement N° 3, 21 mai 2014](#)
- Agri-Récup [Avertissement N° 6, 4 juin 2015](#)
- Maladies : quand traiter? [Avertissement N° 6, 4 juin 2015](#)
- Analyses foliaires et de pétioles [Avertissement N° 7, 11 juin 2015](#)
- Coulure et millerandage [Avertissement N° 7, 11 juin 2015](#)
- Modèle du blanc [Avertissement N° 9, 25 juin 2015](#)
- Rognage et effeuillage [Avertissement N° 9, 25 juin 2015](#)
- Phylloxéra [Avertissement N° 10, 3 juillet 2015](#)
- Scarabée japonais et scarabée du rosier [Avertissement N° 10, 3 juillet 2015](#)
- Aide financière pour acquérir ou modifier des équipements de réduction de pesticides [Avertissement N° 11, 9 juillet 2015](#)
- Détection de mauvaises herbes résistantes [Avertissement N° 11, 9 juillet 2015](#)
- Résistance [Avertissement N° 11, 9 juillet 2015](#)

MALADIES OBSERVÉES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Pour les vignobles dont le stade de développement phénologique se rapproche et/ou est rendu au stade de fermeture de la grappe (EL33) et qui possèdent des cépages sensibles à la [pourriture grise](#), il serait important d'intervenir prochainement en prévention contre cette maladie. Les interventions fongiques ciblées contre la pourriture grise se font généralement à la floraison, autour de la fermeture de la grappe, à la véraison et avant la récolte selon les produits utilisés. Il faut faire attention aux délais avant la récolte (DAR) et au nombre maximal d'applications permises de ces produits. De plus, certains traitements fongiques appliqués en prévention contre d'autres maladies auront aussi un effet sur la pourriture grise. Consultez le [bulletin d'information N° 5 du 3 juillet 2014](#) pour vous aider à planifier vos interventions.

ATTENTION!

Le champignon responsable de la pourriture grise peut rapidement devenir résistant aux fongicides systémiques utilisés si vous ne faites aucune rotation des groupes chimiques de ce type de produits.

Pour leur part, il n'y a pas de développement de résistance pour les produits protectants. Ils sont habituellement délavés après 20 à 25 mm de pluie (moins pour le soufre). De plus, lors d'une période de développement foliaire intense, les traitements sont à renouveler fréquemment afin de protéger les nouvelles feuilles et pousses.

Afin de défavoriser les maladies qui « aiment » les conditions chaudes et humides, assurez-vous de maintenir une bonne aération par une taille adéquate sur le rang et un bon désherbage au sol. Ces interventions simples entraîneront une réduction du nombre d'applications de pesticides.

Plusieurs maladies ([anthracnose](#), [blanc](#), [excoriose](#), [pourriture noire](#) et [mildiou](#)) sont présentes actuellement à différentes intensités dans les vignobles dépistés. Les traitements fongicides appliqués de façon préventive avant les périodes de pluie sont très importants, surtout si vous avez des antécédents de ces maladies (anthracnose, mildiou et pourriture noire) ou encore des cépages sensibles dans votre vignoble.

État de la situation pour les risques de développement du blanc en date du 15 juillet 2015

Régions	Date moyenne du stade pousse verte	Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade pousse verte	Régions	Date moyenne du stade pousse verte	Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade pousse verte
Estrie	15 mai 2015	654,6	Centre-du-Québec	15 mai 2015	695,7
Laurentides	11 mai 2015	698,4	Chaudière-Appalaches	27 mai 2015	571,4
Missisquoi	10 mai 2015	735,5	Outaouais	21 mai 2015	662,4
Rougemont	9 mai 2015	804,8	Île d'Orléans	19 mai 2015	583,8
Montérégie-Ouest	9 mai 2015	797,6	Saguenay-Lac-Saint-Jean	25 mai 2015	526,6

Risque moyen de développement du blanc

Risque élevé de développement du blanc

Données provenant de CIPRA

Selon le modèle :

- 400 à 500 degrés-jours accumulés = risque faible : le dépistage est de mise. S'il y a apparition de taches blanches, les traitements fongiques commencent.
- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, Ste-Croix, etc.) peuvent commencer.

Lors de votre dépistage, surveillez les parties des plants à l'ombre, comme le dessous des feuilles, car le champignon responsable du blanc n'aime pas le soleil!

Pour vous guider dans le choix de vos produits, consultez les tableaux sur l'efficacité des fongicides retrouvés dans la version 2014 du « [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#) ». Vous trouverez aussi dans l'[avertissement N° 5](#) du 30 mai 2013 de l'information sur les conditions propices et sur divers traitements possibles pour lutter contre différentes maladies pouvant être rencontrées dans la vigne. Il est à noter que plusieurs fongicides appliqués en protection et homologués contre certaines maladies ont aussi des effets sur d'autres maladies. Cet élément est à considérer dans votre choix de produit.

Les documents « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) », « [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) » et les bulletins d'information [N° 3](#) du 20 avril 2007, [N° 1](#) du 13 mai 2008 et [N° 1](#) du 30 avril 2010 vous fourniront plusieurs renseignements sur les maladies de la vigne et leur gestion.

PHYTOTOXICITÉ ET COUPS DE SOLEIL : MISE EN GARDE

Des symptômes de [phytotoxicité](#) peuvent apparaître lors de périodes de chaleur. Attention aux produits que vous utilisez et aux moments auxquels vous faites vos applications. Plusieurs produits, dont le soufre, ne sont pas recommandés au-delà de 27 °C.

Lors de l'opération d'effeuillage, il est important de laisser quelques feuilles au-dessus de vos grappes pour les protéger contre les coups de soleil et assurer un bon mûrissement des raisins. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes. Les symptômes de cette problématique peuvent être comparés à un début de pourriture noire.

INSECTES

La saison du [scarabée du rosier](#) tire à sa fin. Pour les autres insectes, quoique très peu de seuils économiques de traitements soient disponibles en viticulture, il n'est généralement pas recommandé de traiter en prévention contre un insecte donné. Les interventions en prévention devraient être réservées aux sites ayant d'importants antécédents avec le ravageur en question. De plus, si vous devez intervenir, des traitements localisés peuvent être réalisés dans les secteurs problématiques du vignoble afin de ne pas appliquer d'insecticides où ce n'est pas nécessaire. En cas de doute sur la nécessité d'intervenir, consultez votre conseiller.

La première observation de la [tordeuse de la vigne](#) a été faite dans la grande région de la Montérégie. Vérifiez avec votre conseiller la nécessité d'intervenir spécifiquement contre ce ravageur. Certains produits auront un effet sur plusieurs ravageurs. Consultez la section « Insectes » du [bulletin d'information N° 5](#) du 3 juillet 2014 : « Fongicides et insecticides utilisés en viticulture » pour le choix du meilleur produit à utiliser.

Il est possible de piéger les papillons de la tordeuse de la vigne en utilisant un piège Multipher et une phéromone spécifique pour ce ravageur. Cependant, on ne se fie pas au nombre de captures pour intervenir, mais plutôt au nombre de glomérules présents sur les fruits. Au Québec, aucun seuil économique n'a vraiment été établi pour justifier une intervention. En Ontario, on parle d'intervention si plus de 5 % des grappes sont atteintes. Dans nos conditions, il est possible d'observer jusqu'à quatre générations lors de saisons chaudes; certains cépages seraient également plus attirants que d'autres.

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Même si la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à considérer le délai avant la récolte de certains produits. Vous pouvez consulter le [bulletin d'information N° 5](#) du 3 juillet 2014 : « Fongicides et insecticides utilisés en viticulture ».

CARENCES

Magnésium (Mg)



Les mentions de carence en magnésium continuent à être rapportées un peu partout; principalement sur le cépage Frontenac. Depuis le début de juillet, des interventions peuvent être réalisées sur les cépages où l'on observe des carences en magnésium. L'Ontario a développé une stratégie en trois traitements pour aider à corriger la situation (tableau ci-dessous).

Même si la carence en magnésium n'affecte pas le rendement, une carence persistante réduit la formation de la chlorophylle, des sucres et des protéines, et peut aussi provoquer la chute prématurée des fruits.

La pulvérisation d'une bouillie de pesticides additionnée de sulfate de magnésium peut causer de la phytotoxicité sur les fruits ou le feuillage. Il faut donc appliquer le sulfate de magnésium séparément. Consultez les étiquettes des produits pour connaître la compatibilité des chélates de magnésium et des pesticides. Utilisez les chélates recommandés pour les pulvérisations foliaires.

Stratégie d'intervention pour les vignes en carence de magnésium

Moment	Produit	Dose	Notes
Trois pulvérisations à intervalle de 10 jours à compter de juillet	Sulfate de magnésium (sels d'Epsom)	20 kg/1 000 L d'eau	Pulvériser pratiquement jusqu'au point de ruissellement. Ne pas dépasser une concentration de 40 kg/1 000 L d'eau.
	Formulations liquides de magnésium, y compris les chélates	Consulter l'étiquette	Peut être compatible avec certains pesticides. Consulter l'étiquette.

ATTENTION! Si les carences reviennent année après année, il serait bon d'apporter des correctifs par des applications de magnésium au sol.

La carence en magnésium se manifeste par un rougissement sur les cépages rouges et par un jaunissement entre les nervures des feuilles sur les cépages blancs. Les surfaces atteintes se nécrosent par la suite. La carence en magnésium affecte d'abord les feuilles âgées de la base des rameaux et s'étend vers le sommet. L'analyse foliaire (feuilles et pétioles) est un excellent moyen de détection de la carence.

Manganèse (Mn)

Le manganèse est un oligo-élément nécessaire à la vie de la plante, mais en très faible quantité. Les symptômes de carence en manganèse sur le feuillage sont un jaunissement ou rougissement du limbe et l'apparition de marbrures vert jaunâtre ou rougeâtre. Sur les rameaux, les jeunes feuilles et les entrecoeurs sont touchés en dernier. Pour les correctifs et l'évaluation des besoins en manganèse, on doit se baser sur les résultats d'une analyse des pétioles et sur ceux d'une analyse de sol. Généralement, la situation est corrigée seulement par l'application d'engrais foliaire. Les conséquences d'une carence en manganèse sont des difficultés de maturation et de la coulure, et, dans les cas graves, du millerandage. La sécheresse et des rendements élevés figurent parmi les facteurs qui peuvent favoriser l'apparition de cette carence.

Potassium (K)

Les symptômes de carence en potassium s'observent par un changement de couleur ou d'éclat de la feuille (brillante ou bronzée). Par la suite, la feuille a tendance à s'enrouler. Pour corriger cette carence, on doit se baser sur les résultats d'une analyse des pétioles et à ceux d'une analyse de sol pour en évaluer les besoins. Si les résultats des analyses démontrent un manque de potassium, une application foliaire au moment de la véraison (stade 35) peut être bénéfique et améliorer le rendement et la qualité des fruits. Si la saison est sèche, le potassium sera peu disponible pour les plants; des interventions pourraient aussi s'avérer bénéfiques. Au besoin, consultez votre conseiller pour l'interprétation de vos résultats d'analyses et les options de correction possibles.

TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES

L'entretien du vignoble par une bonne aération, grâce à une taille adéquate sur le rang, au rognage et au désherbage du sol, défavorise les maladies qui prospèrent dans des conditions chaudes et humides, comme nous les connaissons présentement, et peut vous faire sauver des applications de pesticides. Si vous procédez au désherbage chimique de vos sols, prenez garde à la dérive.

Les mauvaises herbes se retrouvent dans tous les vignobles. Leur contrôle est fait en fonction des effets positifs (diminution de l'érosion, compétition avec des vignes très vigoureuses, etc.) et des effets négatifs (compétition pour l'eau et les nutriments du sol, microclimat humide, etc.) qu'elles entraînent pour la culture.

Le contrôle peut être fait de façon mécanique (tonte, sarclage, etc.) et/ou chimique (herbicides). Tel que mentionné précédemment, assurez-vous de maintenir une bonne aération par une taille adéquate sur le rang et un bon désherbage au sol. Ces interventions simples pourront vous faire épargner des applications de fongicides qu'il faut appliquer pour contrer les maladies prospérant dans des conditions chaudes et humides.

Afin d'utiliser le bon produit pour contrôler les mauvaises herbes présentes dans votre vignoble, il est fortement conseillé d'en faire l'inventaire. Il est aussi important de connaître le type de sol du vignoble afin d'appliquer la bonne dose de l'herbicide utilisé.

Consultez attentivement les étiquettes des produits pour déterminer quelle dose appliquer chez vous et les meilleurs moments d'application. La pose d'un paillis de plastique avant la plantation du vignoble et le sarclage mécanique font partie des options de remplacement des herbicides.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 1 800 472-4846, poste 4342
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 12 – Vigne – 17 juillet 2015